

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du vendredi 18 mars 2016 à 20 heures
Salle de la Soulène, Exideuil sur Vienne**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, VINCENT Ingrid, CORMAU Pierre, MARTIN Alain, POINT Fabrice, LALAY ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, DE RICHEMONT Henri, RIVAUD Jean-Marie, DUVERGNE Jean-François, FERNANDES Sonia, MARSAC Jacques, MESNIER Jean Claude, SARAUX Eric (suppléant), DUTEIL Pascal, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MANDON Thierry, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, SMITH Mick (suppléant), BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, RIVET Bernadette (suppléante), SOULAT Pierre.

Absents excusés :

GROS Bernadette, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, STRACK Patrick, GAILLARD Olivier, RAYNAUD Catherine, PRESSAC Didier, CHAGNAUD Danielle, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine.

Membres suppléants présents :

BOUYAT Michel, MASSIAS Christian, LEONARD Jean-Pierre, TRICAUD René, BOURNIER Jean-Pierre, FREDAIQUE David, BEAUMATIN Francis, RAYNAUD Christian, SERGENT Isabelle.

Invités élus présents :

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale
Mr Fabrice POINT, Conseiller Départemental
Mr Gérard DESOUHANT, Président Pays Charente Limousine
Mme Dominique DECLERC, Comptable

Invités excusés :

Mr Jean-Paul MOSNIER, Sous-Préfet
Mr Jérôme LAMBERT, Député

Invités :

Mme Arlette DELAGE, Présidente OTHC

Présents :

Journaliste : Mlle Gaëlle PIGNOLET, Le Confolentais ; Mme Julie PASQUIER, Charente Libre

Date de la convocation : 11 mars 2016

ORDRE DU JOUR :

- Intervention d'Hervé CADORET Directeur Territorial à ERDF
- Approbation CR CC 20/01/16
- Présentation (sans vote) des Comptes Administratifs 2015 (Général - SPANC)
- Présentation BP 2016 – Budget Général et répartition FPIC – SPANC – (CIAS pour information)
- Vote des taux (fiscalité et TEOM)
- Vote des BP 2016 Budget Général - SPANC (*et investissements 2016*)
- Compte rendu CDCI du 11/03/16
- FDAC 2016 Dossier de Subvention
- Maisons d'appui médicales Brigueuil et Exideuil s/Vienne- Consultation pour la MO -
- Urbanisme : PLU d'Exideuil sur Vienne et Approbation des modifications PLU simplifié de Pressignac
- Cabinet de recrutement - médecins -
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes. Il remercie le maire, le conseil municipal d'Exideuil sur Vienne pour l'organisation de la réunion.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir inscrire le point suivant à l'ordre du jour :

. ÉTÉ ACTIF 2016 : demande subvention au Conseil Départemental

Intervention d'Hervé CADORET Directeur Territorial à ERDF

Hervé CADORET présente les principales activités réalisées par ERDF ;

- Activité non concurrentielle pour la distribution d'électricité de moins de 36 Kwa,
- Gestion, distribution et réparation des réseaux,
- Gros investissements structurels réalisés ces dernières années.

La loi de la transition énergétique impose à terme que 20 % de l'énergie consommée soit d'origine renouvelable. Aujourd'hui c'est surtout de l'hydraulique, mais aussi le développement à terme d'autres sources : solaire, éolien.... 2 % de l'énergie mondiale est consommée par les data center.

Nouveau compteur Linky : il permet de suivre à distance la consommation des clients de façon précise et d'ajuster de façon précise les factures. Le coût de l'opération est de 5 Md€ à l'échelle nationale.

Malgré tout la technique de transmission des données à savoir GSM reste un sujet d'inquiétude pour certains.

Approbation CR CC 20/01/16

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, le **Compte Rendu** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présentation (sans vote) des Comptes Administratifs 2015 (Général - SPANC)

Le Président informe que ces résultats sont provisoires, le rapprochement avec les comptes de gestions n'étant pas fait. Mme Declercq, receveur communautaire, précise qu'il reste encore deux écritures à passer, avant la présentation définitive à l'assemblée communautaire. Ces comptes pourront être votés avant la fin juin 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015				
Budget Général				
Fonctionnement 2015		<i>rappel 2013</i>	2014	2015
	Opérations réelles	6 222 221	6 432 717.63	6 477 892.61
	Opérations d'ordre	0	32.00	0.00
	Total Recettes	6 222 221	6 432 749.63	6 477 892.61
	Opérations réelles	5 141 992	5 704 287.28	5 984 780.80
	Opérations d'ordre	600 873	668 629.84	746 498.00
	Total Dépenses	5 742 865	6 372 917.12	6 731 278.80
	<i>Soit Excédent/Déficit</i>	479 356	59 832.51	-253 386.19
	<i>Excédent Fonctionnement N-1</i>	204 056	683 412.28	743 244.79
	Résultat de clôture de 2015	683 412	743 244.79	489 858.60
Investissement 2015		<i>rappel 2013</i>	2014	2015
	Opérations réelles	2 218 601	873 533.08	2 353 554.19
	Opérations d'ordre	618 175	750 204.03	762 056.96
	Total Recettes	2 836 776	1 623 737.11	3 115 611.15
	Opérations réelles	2 258 654	3 291 691.46	2 378 959.02
	Opérations d'ordre	17 940	81 606.19	0.00
	Total Dépenses	2 276 594	3 373 297.65	2 378 959.02
	<i>Soit Excédent/ Déficit</i>	560 182	-1 749 560.54	736 652.13
	<i>Excédent Investissement N-1</i>	968 599	1 528 781.24	-220 779.30
	Résultat de clôture de 2015	1 528 781	-220 779.30	515 872.83
	Soit un excédent total 2015	2 212 194	522 465.49	1 005 731.43
	à reporter = excédent total - déficit invest N-1			784 952.13

COMPTE ADMINISTRATIF 2015				
Budget SPANC				
Fonctionnement	BP 2015		<i>rappel 2014</i>	2015
	196 589	Recettes	264 743.00	185 355.23
	196 589	Dépenses	146 528.24	168 485.93
			<i>118 214.76</i>	<i>16 869.30</i>
			<i>-77 892.83</i>	<i>40 321.93</i>
			40 321.93	57 191.23
Investissement	BP 2015		<i>rappel 2014</i>	2015
	211 668	Recettes	2 676.00	57 311.02
	211 668	Dépenses	2 700.00	48 870.28
			<i>-24.00</i>	<i>8 440.74</i>
			<i>-8 067.67</i>	<i>-8 091.67</i>
			-8 091.67	349.07
			32 230.26	57 540.30

Présentation BP 2016 – Budget Général – SPANC – (CIAS pour information)

Présentation chapitre par chapitre (fonctionnement et investissement).

Budget général	Section de Fonctionnement	=	6 884 208 €
	Section d'Investissement	=	7 386 980 €

Vote des taux (fiscalité et TEOM) : Il est proposé de maintenir les taux 2015

Données Prévisionnelles 2016						
	Bases 2015	Taux	Produit	Bases Prévisionnelles 2016	Taux	Produit
Taxe Habitation	22 340 000	2.77	618 818	23 725 000	2.77	657 183
Taxe Foncière Bâti	21 033 000	3.23	679 366	21 275 000	3.23	687 183
Taxe Foncière non Bâti	1 348 000	11.37	153 268	1 363 000	11.37	154 973
Cotis. Foncière Entreprises	6 507 000	3.16	205 621	6 489 866	3.16	205 080
Fiscalité prof de Zone	157 300	20.12	31 649	159 037	20.12	31 998
TOTAL du Produit des Taxes			1 688 721			1 736 416

Le Président donne lecture à l'assemblée de la base d'imposition prévisionnelle pour la TEOM 2016 et précise qu'en appliquant un taux inférieur à 2015, le produit attendu sera suffisant pour atteindre le montant de la contribution demandée par CALITOM, soit 2 586 799.09 € TTC pour 2016.

Afin d'obtenir le montant de cette participation due à CALITOM le taux de TEOM peut passer de 14.76 % (taux 2015) à 13.66 %.

Le Président propose donc une diminution du taux appliqué en 2015, soit un taux pour 2016 de 13.66 % et invite l'assemblée à prendre connaissance du tableau ci-dessous :

	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	Bases imposition	Produit attendu En €
Proposition taux 2016	13.66 %	18 945 443	2 587 947

Approbation à l'unanimité. **Les délibérations seront prises**

Vote des BP 2016 Budget Général - SPANC (et investissements 2016)

Approbation à l'unanimité des BP 2016 Budget Général et Budget SPANC

Compte rendu CDCI du 11/03/16

Présentation par Michel Coq, rapporteur de la CDCI, des 2 amendements présentés lors de la réunion de la CDCI le vendredi 11 mars, par les CdC de Haute-Charente et du Rouillacais.

- Le projet de schéma de périmètre sera transmis aux collectivités concernées qui doivent se prononcer.
- Présentation des modalités d'adoption de la réforme.

Jacques Marsac s'interroge sur la pertinence de cette fusion alors que les 3/4 des élus ont voté contre.
Danièle Trimoulinard veut qu'on « continue le combat ».

Constitution d'un groupe de travail pour étudier tous les sujets se rapportant à la fusion avec le Confolentais composé de Mesdames et Messieurs Mick Smith, Robert Rougier, Jean-Pierre Compain, Vincent Delahaye, Marie-Agnès Masdieu, Jean-Marie Trapateau, Elisabeth Guimard, Marie-Claude Poinet, Jean Michel Dufaud, Michèle Derras, Michel Fournier, Marcelle Fouillen, Michel Coq, Jacques Marsac, Sébastien Lavauzelle, Henri de Richemont, Christian Faubert.

FDAC 2016 Dossier de Subvention

Il est rappelé à l'assemblée la nouvelle organisation du programme FDAC mise en place suite aux découpages des cantons et la répartition suivante :

Pour 2016 : le canton de ex : SAINT CLAUD et la moitié du canton de ex : MONTEMBOEUF, soit 19 communes pour 478 kms de voirie communale

Pour 2017 : le canton d'ex : CHABANAIS, la moitié du canton de ex : MONTEMBOEUF et BRIGUEUIL, soit 18 communes pour 380 kms de voirie communale

La Société BET VRD a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du FDAC 2016-2017.

Pour les travaux relatifs au FDAC 2016, 569 254 €HT de travaux de réfection de voirie ont été récemment validés par les 19 communes concernées. Les estimatifs ont été quantifiés par le maître d'œuvre.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter le Conseil Départemental de la Charente pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide, Le programme de travaux de réfection de voirie relatifs au FDAC 2016 pour 569 254 € HT et autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Charente pour l'octroi d'une subvention au titre du programme FDAC 2016 et à lancer la consultation des travaux.

Maisons d'appui médicales - Consultation pour la MO -

Brigueuil

Aujourd'hui la 1^{ère} MSP (Roumazières Loubert) est terminée, les travaux de la seconde MSP prévue à Chabonais sont commencés, le cabinet d'appui de Saint Laurent de Cérès est acquis et la Maison d'Appui Médical à Massignac sera en service début avril.

Afin de continuer ce maillage territorial, notre Collectivité a acquis en 2015 un local d'environ 300 m² pour la réalisation d'une MA (Maison d'Appui) à Brigueuil, les professionnels de santé de ce secteur sont prêts.

Le projet sera réalisé dans ce bâtiment existant au centre bourg de la commune de Brigueuil avec aménagement d'une zone d'accueil et de secrétariat, salle d'attente, 4 cabinets de consultations, sanitaires, salle de réunion, tisanerie, local archives, un F1/F2...pour un coût de travaux estimé à 285K€HT.

Notre Collectivité a sollicité l'ATD16 pour son assistance technique dans ce projet d'aménagement en élaborant le DCE pour la Maîtrise d'œuvre et le programme.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le dossier de consultation pour le marché de Maîtrise d'œuvre, sur le programme de l'opération et l'enveloppe financière.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Exideuil s/Vienne

Pour ce projet, le bâtiment appartient à la commune et est situé en face de la pharmacie. Il s'agit d'établir dans un 1er temps le programme des travaux. l'ATD16 sera sollicitée pour son assistance technique dans l'aménagement en préparant le programme et le DCE pour la Maîtrise d'œuvre.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Urbanisme :

Approbation des modifications PLU simplifié de Pressignac

Le Président rappelle que la commune de Pressignac a lancé une procédure de modification simplifiée de son PLU. Cette modification simplifiée a pour objet d'autoriser l'implantation des bâtiments agricoles en zone N du PLU, à condition que ces derniers soient situés à proximité de l'exploitation agricole existante (moins de 100 mètres).

Suite au transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, notre collectivité doit poursuivre la procédure.

Conformément à la procédure en vigueur, le dossier de modification simplifiée du Plu a été mis à la disposition du public en mairie de Pressignac pendant une durée d'un (1) mois, du 1^{er} février 2016 au 4 mars 2016 inclus, avec un registre permettant de formuler des observations.

Le dossier de modification simplifiée a fait l'objet d'une observation portant sur plusieurs aspects du règlement. Premièrement concernant les couvertures en fibre de ciment, elles ne sont pas interdites dans l'article correspondant aux bâtiments agricoles de la zone N, sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement. Ensuite, la hauteur de dix (10) mètres des bâtiments agricoles (possibilité de majoration pour des bâtiments particuliers types silos ou cuves) ne compromet aucunement la pose de panneaux photovoltaïques. Enfin, la distance de cent (100) mètres par rapport aux bâtiments agricoles existants se justifie afin de ne pas compromettre la nature de la zone N du PLU. En conséquence, aucune modification au projet de modification simplifiée n°1 du PLU ne sera apportée.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Pressignac.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

PLU d'Exideuil sur Vienne

Le Président rappelle que la commune d'Exideuil sur Vienne a lancé une procédure d'élaboration d'un PLU en 2008. La procédure se situe au stade d'approbation, c'est-à-dire à la fin de la procédure qui fait suite à un travail important de la part de la commune d'Exideuil sur Vienne. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues en séance du Conseil Municipal d'Exideuil sur Vienne du 26/05/2014 conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme (anciennement L123-9). L'enquête publique s'est déroulée du 29 juin 2015 au 28 juillet 2015 inclus. Les conclusions sont annexées à la présente délibération.

Etant donné que désormais notre CdC est compétente en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, l'assemblée communautaire doit se prononcer sur la poursuite de cette procédure.

Il informe que la commune d'Exideuil sur Vienne a demandé à notre Communauté la poursuite de la procédure d'élaboration de son PLU par délibération de son conseil municipal en date du 27 novembre 2015.

De plus, le Président informe l'assemblée qu'un avenant au contrat doit être signé, la somme représentant les travaux engagés par le prestataire depuis le transfert de la compétence étant à la charge de la communauté.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la poursuite de l'élaboration du PLU d'Exideuil sur Vienne et son approbation, ainsi que sur la signature de l'avenant au contrat entre le bureau d'études et la commune.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Cabinet de recrutement - médecins - Jacques Marsac propose la procédure suivante :

1) Réaliser une plaquette d'information sur le plateau médical offert par la Haute Charente à l'attention de candidats potentiels,

2) En cas d'insuccès, solliciter ensuite des cabinets de recrutements spécialisés.

Approbation de l'assemblée. **Une délibération sera prise.**

ÉTÉ ACTIF 2016 : demande subvention au Conseil Départemental

Le Président rappelle que lors du CC du 22/06/12 la prise de compétence Animation Eté Actif en Haute Charente à partir de l'été 2013 a été adoptée, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante et ajoutée dans le bloc 3, Compétences facultatives et dans le 3-5 Actions diverses.

Egalement la communauté a fait le choix de confier, par convention, la gestion et l'organisation de l'Eté Actif de Haute Charente au CSCS Haute Charente.

Dans le cadre de sa politique de développement local le Conseil Départemental de la Charente a mis en place le CDA (Contrat départemental d'animation) et accorde des subventions à des initiatives locales.

L'objectif du Contrat départemental d'animation est de favoriser le développement des activités éducatives et de loisirs en milieu rural :

- en soutenant la mise en réseau partenariale et l'action inter-associative qui permettent une meilleure complémentarité et mutualisation des moyens,
- en participant à lutter contre les déséquilibres constatés sur le territoire en termes d'actions éducatives,
- en contribuant à la structuration des initiatives associatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement local,

- en visant un meilleur maillage du territoire,
- en prenant en compte la politique d'animation existant déjà sur le territoire (dispositifs existants...).

Le Président demande à l'assemblée d'approuver le projet du Contrat départemental d'animation 2016 et de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de la subvention.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Questions & Informations diverses

Assainissement - aide au financement

Jean-Francois Duvergne indique que les financements sont différents mais proches selon les deux agences de l'eau, Adour Garonne et Loire Bretagne.

Il rappelle la réunion du 14 mars dans nos locaux avec les artisans. Il a été évoqué notamment comment remplir des demandes de subvention

Deux distinctions récemment attribuées à notre territoire :

- à la CdC : « Label ville et territoire vélo touristique »
- à l'office de Tourisme : « Accueil vélo »

La séance est levée à 23 heures.